

Pépinières d'entreprises : le Département de l'Ariège prolonge l'exonération de loyer des entreprises



Les élus du Conseil Départemental de l'Ariège, réunis en commission permanente, ont renouvelé l'exonération des loyers des entreprises hébergées dans les trois pépinières départementales de Cap Couserans (Saint-Lizier), Cap Delta (Verniolle) et Cap Mirabeau (Lavelanet), pour la période de novembre à février 2020.

Cet allègement des charges pour les sociétés concernées fait suite à une première exonération de six mois, décidée à l'issue du premier confinement, qui avait largement soulagé la trésorerie de ces jeunes pousses de l'économie ariégeoise. A l'annonce du second confinement, ces dernières avaient sollicité le Département en vue d'une nouvelle aide, indispensable à leur survie. Dix mois d'exemption des loyers auront donc été accordés depuis le début de la crise sanitaire.

Propriétaire et gestionnaire des pépinières, le Conseil Départemental de l'Ariège participe ainsi directement à l'accompagnement des entreprises et donc au maintien des emplois générés par leur activité.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr